

## Mouvement 2020

Les dernières informations concernant le mouvement départemental des PE 2020 dans les Vosges : [ici](#). Nous sommes joignables par mail [88@sgen.cfdt.fr](mailto:88@sgen.cfdt.fr) ou par téléphone **06 04 15 54 38**.

Nous vous proposons une visioconférence le **lundi 11 mai** à 17h00 pour d'éventuelles dernières questions. Pour vous y inscrire, merci de compléter le [formulaire suivant](#).

## CHSCTD: les informations importantes

Ce jour s'est tenu en visioconférence une réunion CHSCTD. Plusieurs points ont été évoqués notamment l'adaptation du DUER (disponible [ici](#) ou sur [partage](#)) afin de vérifier que toutes les préconisations seront mises en place pour l'accueil des élèves. Ce DUER permet d'évaluer si les conditions de reprise sont réunies, c'est la synthèse du protocole et de la circulaire. Si les conditions ne sont pas réunies, il ne doit pas y avoir de reprise.

Il a été question de la fourniture de masque pour le personnel. Dans un premier temps nous aurons accès à des masques de classe 2, jetables. Viendront normalement ensuite des masques lavables. Sur ce point le Sgen-CFDT a exprimé son inquiétude sur cette dotation, le lavage serait à la charge du propriétaire, ce qui implique le respect strict de consignes d'entretien. Nous aurons l'occasion d'y revenir car cela est trop complexe.

## Déconfinement et garde d'enfants

Le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, Monsieur Dussopt, a expressément précisé aux organisations syndicales, que du 11 mai 2020, début du déconfinement prévu par le Gouvernement jusqu'au 1er juin 2020, les agents pourront continuer de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour assurer la garde d'enfants. En revanche, **à compter du 2 juin 2020**, et dans le cas où l'enfant de l'agent pourra être accueilli au sein de l'école, l'autorisation spéciale d'absence ne sera plus accordée pour en assurer la garde. L'agent pourra néanmoins poser des congés (qui seront acceptés de droit), pour garder son enfant au domicile. [En savoir plus](#)

Si en revanche, l'établissement scolaire ne peut pas accueillir l'enfant à compter du 2 juin 2020, l'agent pourra présenter à son employeur une attestation délivrée par l'établissement scolaire attestant cette impossibilité d'accueil, et continuer à bénéficier d'ASA ou de télétravail.

Les personnes vulnérables, elles, seront maintenues en télétravail ou en ASA, aussi longtemps que les conditions sanitaires l'exigeront.

## J'ai un ou des enfants de moins de 16 ans...

Depuis le 16 mars, les parents d'enfant de moins de 16 ans ou d'un enfant handicapé quel que soit son âge peuvent prétendre au travail à distance voire à une autorisation d'absence spéciale (ASA) lorsque le travail à distance n'est pas possible. Cette ASA est accordée jusqu'à la réouverture de l'établissement... [lire la suite](#)

## Consignes intersyndicales pour le processus de déconfinement des écoles

La reprise doit être suspendue à la mise en place des garanties sanitaires indispensables et à une organisation pédagogique acceptable. Chaque élément du protocole doit être respecté.

**Nous appelons les enseignant-es à s'emparer de la semaine du 11 au 15 mai pour en faire une semaine de prérentrée avant une possible réouverture des écoles.** [Lire l'article](#)

## Pétition intersyndicale : aucune reprise sans garanties sanitaires et pédagogiques

La reprise doit être suspendue à la mise en place des garanties sanitaires indispensables et à une organisation pédagogique acceptable. Chaque élément du protocole doit être respecté. Aucun protocole local ne doit être imposé arbitrairement. **Les enseignants ont besoin de temps.** [Signer la pétition](#)

## Audience avec le ministre de l'Éducation nationale : des revendications pour les personnels

Le jeudi 30 avril 2020, le Sgen-CFDT avait une nouvelle visioconférence avec le ministre autour des enjeux liés à l'épidémie de Covid19 pour l'Éducation nationale et en particulier des conditions d'une éventuelle réouverture des établissements scolaires. L'occasion de réaffirmer nos exigences. [Lire la suite](#)

## École : après la reprise, s'emparer de ce qui s'est passé

La période anxiogène que nous vivons peut aussi être source de progrès avant tout pour les élèves. En quoi la période post-confinement pourrait-elle faire évoluer l'École ? Pour le Sgen-CFDT, il faudra tenir compte du vécu des acteurs pour aller de l'avant. [Lire la suite](#)

## Réouverture des écoles : conditions de poursuite des apprentissages

Une circulaire parue au BO n° 19 du 7 mai 2020 précise les modalités du processus progressif de déconfinement scolaire : le cadre sanitaire, le cadre d'accueil et les conditions de reprise pédagogique. [La circulaire](#)

## Réouverture des écoles : comment accompagner au mieux les élèves ?

Eduscol a publié une page proposant des informations, des documents de référence et des recommandations pédagogiques qui ont pour objectif d'accompagner les professionnels dans le processus de reprise des cours : l'accueil des élèves, la reprise pédagogique, des ressources pour expliquer le coronavirus aux élèves. [L'information](#)

## Actualités CFDT

### Spécial impôts 2020 : le guide pour vous aider à remplir la déclaration de revenus 2019

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les contribuables sont soumis au prélèvement à la source et sont tenus d'effectuer leur déclaration d'impôt sur le revenu en ligne. Le non-respect de cette obligation entraîne une amende de 15 € par déclaration ou annexe à compter de la deuxième année au cours de laquelle le manquement est constaté. En savoir plus

## Bons Plans

♦ **Ressources pour nos élèves pendant le (dé)confinement** : une compilation de ressources et de sites proposée par le Sgen Lorraine. [Le lien](#)

**Carte CEZAM : Les cartes 2020 sont en vente au Sgen-CFDT** au tarif de 8.50 € pour les adhérents au Sgen, 4.50 € pour leur conjoint et 17 € pour les personnes non adhérentes au Sgen. N'hésitez à nous contacter. Le site de CEZAM <https://www.cezam-grandest.fr/>

*Vous êtes de plus en plus nombreux à faire confiance au Sgen-CFDT et nous vous en remercions, nous nous retrouverons en priorité les jeudis pour vous donner notre éclairage de l'actualité.*